

les revenus de la ville sont réduits à *deux millions trois cent trente-huit mille livres*, compris les trente mille contestés par la directrice (1) ? »

Ces raisons étaient excellentes-. Mais la direction s'endetta. En 1779, on jugea à propos d'adjoindre à M<sup>me</sup> Lobreau deux associés, Hus et Gaillard, qui cherchèrent à accroître les recettes par tous les moyens possibles. Ils firent venir Préville, qui donna quelques représentations aux mois de novembre et décembre 1780; ils donnèrent des ballets-pantomimes, tels que les *Quatre fils Aymon*, d'Arnould, les *Amours d'Énée et de Didon*, de Noverre, et la *Belle ait bois dormant*. Ces exhibitions « étaient très-plates et les décorations, annoncées avec emphase, étaient trouvées des plus mesquines par les véritables connaisseurs. »

Enfin, Hus et Gaillard exploitèrent la vogue de la comédie de société et prêtèrent leurs sujets à tous les salons qui payaient largement, si bien qu'un règlement du duc de Villeroy, eu date du 31 mars 1780, finit par leur interdire de donner des représentations dans les maisons particulières, cet usage étant préjudiciable au succès des spectacles publics et détournant les acteurs du théâtre (2).

*{A suivre}.*

EMMANUEL VINGTRINIER.

(1) Clerjon et Morin, loc. cit. — La ville avait créé en 1757 une place d'inspecteur de la salle des spectacles. Cette place fut supprimée en 1777, et le sieur Morand, qui recevait une pension de mille livres, comme titulaire, reçut 5,000 livres à titre d'indemnité. (Arch. de la ville, mss.)

(2) *Petit, chron. âéc.* 1780, juin et juillet 1781. — Répert. lyonnais. — Arch. mss.